



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 34-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 27

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

---

## Objet :

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT 2025 RENOUELANT LE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE GROUPES ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE BERNAY ET L'OFFICE DE TOURISME BERNAY TERRES DE NORMANDIE**

---

## Exposé des motifs :

Depuis 2020, une convention de mandat annuelle entre le service Commercial de l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie d'une part, et le musée des Beaux-arts de la Ville de Bernay en lien avec le service du Patrimoine en charge du label Ville d'art et d'histoire d'autre part, organise les accords commerciaux entre les deux entités afin de permettre la mise en marché de prestations pour le public touristique.

La convention renouvelle en 2025 les prestations proposées par le musée des Beaux-arts en collaboration avec le service du Patrimoine :

- Une visite guidée de la ville et son patrimoine accompagnée d'un guide conférencier ou d'un médiateur culturel,
- Une visite guidée du musée des Beaux-arts accompagnée d'un guide conférencier ou d'un médiateur culturel.

La convention renouvelle en 2025 les tarifs de ces prestations, à savoir :

- 120 € la visite d'1h30 en semaine avec un guide conférencier ou médiateur culturel,
- 150 € la visite d'1h30 les weekends et jours fériés avec un guide conférencier ou médiateur culturel.

La convention est établie pour période d'un an et fera l'objet d'une tacite reconduction.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de renouveler la convention de mandat entre le musée des Beaux-arts et l'Office de Tourisme pour l'année 2025.

---

**Délibération :**

Vu le code général des collectivités territoriales,,  
Vu la convention de mandat ci-annexée ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser** Madame le Maire à  
signer la présente convention de mandat, ainsi que les éventuels avenants

Pour copie certifiée conforme